Comité du Loir-et-Cher

Interclubs du Futur

Date : **11 avril 2020**	Lieu : **Montrichard**	Nombre de lignes d'eau : 4
Engagements par extranat avant le 9 avril		

Règlement :

- Compétition par équipe de 4 nageurs catégorie Avenirs (mixité autorisée).
- Pas de disqualification.
- Les équipes ne sont pas obligées de participer aux 5 relais.
- Les nageurs remplaçants seront regroupés pour constituer des équipes sous bannière départementale.

.

➢ **Récompenses :**

Les 3 premières équipes seront récompensées.

➢ **Officiels :**

Chaque club est tenu de fournir au minimum deux officiels

Programme

Ouverture des portes	14h
Début des épreuves	14h45
Épreuves ☛	Relais 4 x 50 4 Nages Relais 4 x 50 Nage Libre Relais 4 x 50 Brasse Relais 4 x 50 Dos Relais 4 x 25 Papillon

COMPETITION D'ANIMATION PEDAGOGIQUE